

## Commission Santé Sécurité et Conditions de travail – CSEC

### Réunion du Vendredi 21 mai 2021

#### Ordre du jour et points abordés en séance

##### **1. Point sur l'équipement des salariés en télétravail**

###### Équipements des salariés souffrant de TMS

Capgemini a décidé de permettre aux salariés d'acquérir une chaise de bureau pour télétravailler, tout en bénéficiant d'une contribution financière de l'entreprise à hauteur du prix d'acquisition, plafonnée à 200 euros frais de livraison inclus, sur présentation de justificatifs :

- Procédure PROVISoire applicable aux seuls salariés, dont l'urgence de l'approvisionnement d'un siège a été constatée par un médecin du travail.
- Salariés éligibles à l'attribution d'une chaise de bureau : Les salariés en CDI et les salariés en CDD, dont les alternants et les apprentis.
- Conditions à remplir : Avoir une préconisation écrite de la médecine du travail précisant la nécessité d'une chaise de bureau.

###### Équipements des salariés ne souffrant pas de TMS

###### Couverture de la période du 16 mars 2020 au 31 juillet 2021

Les salariés ne souffrant pas nécessairement de TMS pourront acquérir une chaise de bureau et/ou un écran déporté pour télétravailler, tout en bénéficiant d'une contribution financière de l'entreprise à hauteur de 50% du prix d'acquisition, plafonné à 100 euros sur chacun des équipements, sur présentation de justificatif.

- Procédure PROVISoire, dans l'attente du déploiement du dispositif de mise à disposition du matériel dans le cadre du nouvel accord télétravail.
- Communication de la procédure à venir prochainement (application prévue à partir du 31 mai 2021 avec une rétroactivité possible pour les achats de chaises et écrans déportés depuis le 16 mars 2020).
- Projet de mise à disposition de matériel dans le cadre de l'Accord Télétravail (en cours de négociation).
- Le groupe travaille à la mise à disposition d'une chaise de bureau et d'un écran déporté pour tout télétravailleur.

**La mise à disposition du matériel sera adossée à la signature d'un avenant télétravail en application de l'accord télétravail qui est en cours de négociation.**



LinkedIn



## 2. Actualités relatives aux dispositions mises en place pour limiter la propagation du coronavirus et préserver la santé des salariés

### Calendrier national de déconfinement

<p><b><u>Étape 1 : 13 mai 2021</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de l'attestation pour les déplacements en journée.</li> <li>• Levée des restrictions pour les déplacements interrégionaux.</li> <li>• Couvre-feu maintenu.</li> <li>• Télétravail maintenu.</li> <li>• Statu quo sur les commerces.</li> <li>• Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.</li> <li>• Réouverture des lycées en demi-jauge.</li> </ul>	<p><b><u>Étape 2 : 19 mai 2021</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvre-feu décalé à 21 heures.</li> <li>• Télétravail maintenu.</li> <li>• Réouverture des commerces (les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activités.)</li> <li>• Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum.</li> <li>• Réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (800 intérieurs et 1.000 extérieur).</li> <li>• Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (800 intérieurs et 1.000 extérieur).</li> <li>• Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés.</li> <li>• Rassemblements de plus de 10 personnes interdits.</li> </ul>
<p><b><u>Étape 3 : 9 juin 2021</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvre-feu repoussé à 23 heures.</li> <li>• Assouplissement du télétravail.</li> <li>• Réouverture des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum.</li> <li>• Possibilité d'accueillir jusqu'à 5.000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs.</li> <li>• Réouverture des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur.</li> <li>• Réouverture des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5.000 personnes (pass sanitaire).</li> <li>• Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire.</li> </ul>	<p><b><u>Étape 4 : 30 juin 2021</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin du couvre-feu.</li> <li>• Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale.</li> <li>• Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1.000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire).</li> <li>• Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale.</li> <li>• Les discothèques demeurent fermées.</li> </ul>



## Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise

Cette mise à jour actualise certains points du Protocole :

### Aération des locaux :

- Concernant l'aération des locaux, le ministère du Travail s'appuie sur les recommandations récentes du Haut conseil en santé publique. Dans la version mise à jour du protocole sanitaire en entreprise, on peut désormais lire qu'il est "nécessaire d'aérer les locaux par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures). Lorsque cela est possible, il convient de privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple) ; sinon, on s'assurera d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation fonctionnant correctement". Par ailleurs, le protocole sanitaire recommande également de "favoriser la mesure du dioxyde de carbone dans l'air avec un détecteur de CO2".

### Autotest :

- Le protocole prévoit au sujet des autotests : « les entreprises peuvent également mettre à disposition de leurs salariés, si elles le souhaitent des autotests dans le respect des règles de volontariat et de secret médical et avec une information du salarié par un professionnel de santé conformément aux dispositions fixées par le ministère de la santé. »

### Vaccination :

- S'agissant de la vaccination, l'employeur devra autoriser son personnel passant par le service de santé au travail à s'absenter sur ses heures de travail. Les salariés n'auront pas à préciser le motif de leur absence. « Le salarié informe son employeur de son absence pour visite médicale sans avoir à en préciser le motif », met en avant le protocole sanitaire mis à jour. Cependant, « hors service de santé au travail, il n'existe pas d'autorisation d'absence de droit », affirme le document qui « incite » les employeurs à faciliter l'accès des salariés à la vaccination (le protocole reprend sur ce point les différentes communications du Ministère sur ce sujet).



### Activité partielle :

- Le protocole prend en compte la situation des salariés en activité partielle, qui doivent faire l'objet d'un accompagnement notamment concernant la réappropriation des gestes professionnels parfois non pratiqués depuis de long moins.

### Restauration collective :

- S'agissant de la restauration collective, la fiche devrait être mise à jour. Les autres points demeurent inchangés, en particulier le maintien du télétravail.

### [Règles Capgemini du 9 juin 2021 à début septembre](#)

Ces règles peuvent évoluer en fonction des changements réglementaires.

### Retour sur site progressif

L'évolution positive du contexte sanitaire et la levée progressive des restrictions devraient nous permettre d'organiser un [retour maîtrisé sur les sites à partir du 9 juin](#) dans la limite d'une [jauge de 40% d'occupation](#) des postes et le [strict respect des gestes barrière](#), notamment le [port du masque](#) et la distanciation physique de 2 mètres.

Une communication devrait être adressée aux managers puis aux salariés début juin sur ce sujet.

### Concernant les déplacements

En France, les [déplacements nationaux](#) devraient être [limités aux besoins business critiques](#) (rendez-vous ou projet / mission chez le client) [et validés par un membre du Codir de l'entité concernée](#).

Les [déplacements professionnels à l'étranger](#) seraient [proscrits](#). Toute exception – dans le cadre d'une activité critique pour le business - devrait en amont faire l'objet d'une autorisation de la part d'un membre du GEC. Les notes de frais portant sur des voyages effectués sans accord préalable ne seraient pas remboursées.



LinkedIn



### Concernant les déplacements des représentants du personnel

Aucune restriction à la liberté de circulation.

Aux regards de l'obligation de santé de l'employeur, il est recommandé d'organiser des réunions à distance plutôt qu'en présentiel chaque fois que possible et de s'appuyer sur l'aide des représentants de proximité afin de limiter les déplacements, la circulation du virus et préserver la santé de tous.

#### COVID-19

#### Éléments chiffrés au 19 mai 2021

	Work stopping	Work from Home	Cured	Σ all cases
Suspected (high probable)	1	3	439	<b>443</b>
Confirmed	30	29	842	<b>901</b>
Σ all cases	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>1281</b>	<b>1344</b>

Entités	suspectés / confirmés	Nbre de
		nvx cas depuis la dernière CSSCT-C
APPS incl I&D	664	72
CIS	208	42
DEMS	201	34
INVENT	131	14
ODIGO	20	0
FS	59	5
Shared Services	58	8
Autres	3	1
<b>Total</b>	<b>1344</b>	<b>176</b>

**1344 cas** de Covid19 recensés (suspects ou confirmés) au 19 mai 2021  
 => +176 cas depuis la dernière CSSCT-C



Linked in



**COVID-19**

**Taux d'occupation des sites Capgemini le 19 mai 2021**

51 Sites ouverts / 13 sites fermés dont 5 en hibernation  
 (iso CSSCT-C de mars 2021)

Nbre de personnes sur sites le 19 mai : 11%

Taux occupation moyen Semaine 18: 9 %

**Sites ouverts/fermés au 19 mai 2021 : pas de changement par rapport à la dernière CSSCTC de mars 2021**

**Sites ouverts**

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT
AIX EN PROVENCE - AZUR	448	1
BAYONNE - ASTRIA	115	1
BELFORT - MEROUX	145	1
BORDEAUX - CANEJEAN	252	1
BORDEAUX - MERIGNAC	474	1
BORDEAUX - PESSAC	637	1
BREST	111	1
CHERBOURG - DIGULLEVILLE	110	1
CHERBOURG - EQUEURDREVILLE	189	1
CHERBOURG - VIKING	144	1
CLERMONT FERRAND - AUBIERE	95	1
GRENOBLE - MONTBONNOT3 (95)	374	1
IDF - GUYANCOURT	214	1
IDF - ILM COLISEE	29	1
IDF - ILM - JUIN	9	1
IDF - LE 147	2806	1
IDF - MELUN	110	1
IDF - O'MALLET	321	1
IDF - PARIS - ITELIOS	144	1
IDF - PARIS CAMBACERES	140	1
IDF - VELIZY	9	1
IDF - PARIS - STANNE73 - JUNE21	40	1

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT
LE BOURGET DU LAC	290	1
LILLE - GREENTECH	825	1
LYON - AMBRE	113	1
LYON - IVOIRE	827	1
MACON - ITELIOS	58	1
MONTPELLIER - PEROLS	338	1
MONTPELLIER - BAILLARGUES	98	1
NANTES - AXEO	685	1
NANTES - BERLINGOT	916	1
NICE - BIOT	148	1
NIORT - MARAIS	19	1
PAU - BORDES	57	1
PAU - NEWTON	73	1
PIERRELATTE - BAGNOLS-SUR-CÈZE	87	1
PIERRELATTE - RUOMS	33	1
RENNES - LA HUBLAIS	156	1
RENNES - SPIREA	1141	1
ROUEN - ISNEAUVILLE	64	1
ROUEN - VERNON	60	1
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM COPENHAGUE	120	1
TOULOUSE - AEROPARK	710	1
TOULOUSE - AEROPOLE	251	1
TOULOUSE - B612	50	1
TOULOUSE - BLAGNAC	416	1
TOULOUSE - EISENHOWER	1525	1
TOULOUSE - MARIE PERROUD	211	1
TOULOUSE - MESPLE	415	1
TOURS - EMILE ZOLA	23	1
IDF - WOJO	320	1

**Sites fermés**

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE FERMÉ
AIX EN PROVENCE - AUREORE	42	1
CHERBOURG - OCTEVILLE SEXTANT	63	1
GRENOBLE - MONTBONNOT2 (99)	277	1
LA ROCHELLE - DOMPIERRE S/MER	16	1
LA ROCHELLE - ROCHEFORT	1	1
LILLE - ITELIOS	46	1
LYON - LE QG	31	1
MULHOUSE	3	1
NANCY - CARDINAL	41	1
NICE - MOUGINS	32	1
ORLÉANS - EMILE ZOLA	28	1
PAU-LILAS	102	1
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM - LAHAYE	145	1



Linked in



## Vaccinations anti-Covid

La vaccination réalisée par les Service de Santé au Travail concerne désormais :

- Les salariés de plus de 55 ans quel que soit leur état de santé.
- Le vaccin administré est le Astra Zeneca ou le vaccin Janssen.

Compte tenu de l'élargissement des publics accessible à la vaccination, la vaccination en entreprise est amenée à monter en puissance.

Le gouvernement annonce que :

- 100 000 doses d'Astra Zeneca seront fournies à la médecine du travail dès ce mois-ci ;
- Les médecins du travail pourront désormais vacciner avec l'ensemble des vaccins disponibles. Une expérimentation sera lancée dans les prochains jours avec plus d'une vingtaine de services de santé au travail pilotes, notamment de grandes entreprises et de services de santé interentreprises, disposant du matériel nécessaire à la conservation des vaccins Pfizer ou Moderna ;
- L'approvisionnement des services de santé au travail pourra se faire par un circuit plus direct et simplifié.

### Sites concernés par une communication ciblée

Sites	SST
Aix en Provence (AZUR - Cap TS)	ST PROVENCE
Aubière	AIST
Baillargues	AMETRA06
Bayonne	SIMETRA
Belfort Meroux	OPSAT
Biot	AMETRA06
Brest	STI29
Cesson Sevigné	AST35
Cherbourg	SISTM
Dompierre s/mer (Dems)	APSAT 17
Guyancourt	ACMS
Isneauville	AMSN
Issy les Moulineaux (147)	SEST
Le Bourget du Lac	Santé Travail 73
Lille (Greentech et Itelios)	Pole Santé Travail
Lyon	AGEMETRA
Mâcon	MT71
Melun	SIMT
Mérignac, Pessac, Canejan	SSTI33/AHI 33
Montbonnot	MT21
Mougins	AMETRA06
Nancy	ALSMT
Niort	SIST79
Paris-Rue Cambacérés (Invent)	CMPC
Paris-Rue de Provence (Itelios)	CIAMT
Pau	PRISSM
Perols	AMETRA06
Ruoms	APIAR
Schiltigheim	AST67
Sites Cap Services et Gouvieux	ACMS
Toulouse (Blagnac, B612, Aeropark, Aéroport, Eisenhower, Marie Perroud, Mesplé)	Prevaly
Tours	APST37
Vernon (Dems)	AMI Santé

En complément des communications locales, une communication nationale a été diffusée le 10 mai 2021 dans la France News.



LinkedIn



### Prise en charge des consultations de psychologue

Dispositif exceptionnel de prise en charge de consultations chez un psychologue :

- 4 séances remboursées à hauteur de 60€ par consultation/bénéficiaire.
- Du 22 mars 2021 au 31 décembre 2021.

### **3. Actualités Santé au Travail**

#### Actualités Comité de Pilotage de l'Accord Santé au Travail

Deux groupes de travail sont en cours :

- Un groupe de travail dédié aux actions RPS.
- Validation d'un budget pour déployer pour la rentrée d'une offre « sport et bien-être ».
- Un groupe de travail dédié à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des accidents du travail et des indicateurs.

En complément :

- Participation de représentants du Copil Santé et du Fonds Social dans la recherche actuelle d'un prestataire de mise à disposition de travailleurs sociaux et familiaux (participation à la sélection en cours avec la Direction des Achats).

#### Flyer « Consignes de sécurité à suivre » à destination des salariés

Du fait de l'accentuation du télétravail et de la forte baisse de la fréquentation de nos différents sites, la gestion des présences des guides files / serres files ou de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) est très complexe.

Afin de pallier du mieux possible ces carences, il est prévu dans un premier temps une communication ciblée et adaptée sur chaque site (en donnant les interlocuteurs idoines ainsi que les points de rassemblements).

Cela doit permettre aux salariés de savoir comment réagir face à de telles situations (malaise, évacuation incendie, etc...) même en cas de faible présence des guides files / serres files.

Ces Flyers vont être envoyés par mail aux salariés, et ils seront également fournis à l'accueil à tous les visiteurs de nos sites en France.

**Fin du CR**



LinkedIn

